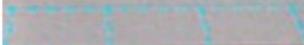


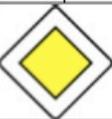
LA SIGNALISATION ROUTIERE horizontale (marquage au sol, lignes)

	Ligne de rive trait 3m, intervalle 3,50m	Sépare la chaussée de l'accotement, peut être franchie pour s'arrêter ou stationner.
	Ligne continue	Infranchissable, dépassement et changement de voie interdits. Il est également interdit de la traverser perpendiculairement (pour sortir ou rentrer dans une rue, une cour, un garage).
	Ligne discontinue trait 3m, intervalle 10m	Dépassement et changement de voie autorisés.
	Ligne de dissuasion trait 3m, intervalle 1,33m	Sur des routes étroites ou sinueuses, la ligne de dissuasion remplace une ligne continue, seul le dépassement de véhicules roulant très lentement est autorisé (tracteur agricole, voiturette, cycle...)
	Ligne d'avertissement trait 3m, intervalle 1,33m	Annonce une ligne continue. Des flèches de rabattement avertissent le conducteur qu'il va rencontrer une ligne continue. Ces flèches sont au nombre de 3. Il est possible de terminer un dépassement, mais pas de l'entreprendre.
	Flèches de rabattement	Indiquent la voie dans laquelle il faut se rabattre.
	Ligne mixte	Peut être franchie par le conducteur situé du côté de la ligne discontinue.
	Flèches directionnelles	Elles imposent la ou les directions indiquées.
	Arrêt de bus : Arrêt et stationnement interdits.	
	Ligne jaune discontinue le long du trottoir : Arrêt autorisé, stationnement interdit.	
	Ligne jaune continue : emplacement réservé au transport de fonds (devant les agences bancaires). Arrêt et stationnement interdits à toute heure, tous les jours.	
		Lignes bleues : Délimitent les zones de stationnement à durée limitée avec contrôle par disque (stationnement gratuit).

LIMITATIONS DE VITESSES

La vitesse sur les routes françaises est limitée en fonction du type de route empruntée :			 	
Routes (tout type autre que ci-dessous)	90	80	80	90
Routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central (hors agglomération) et autoroutes urbaines	110	100	100	90
Autoroutes	130	110	110	90
Agglomération (sauf indication contraire)	50	50	50	50
En cas de visibilité inférieure à 50 mètres : 50 km/h sur n'importe quelle route ou autoroute d'intempéries (pluie par ex), les vitesses "jeune conducteur" ne sont pas modifiées				Lors

REGLES DE PASSAGE AUX INTERSECTIONS

Vous devez céder le passage aux usagers qui arrivent sur votre droite. La règle de priorité est la même si aucun panneau ne se trouve à l'intersection		Priorité ponctuelle : valable pour la prochaine intersection	
Feu tricolore : Feu vert = autorisation de passer Feu orange = Arrêt obligatoire sauf en cas d'urgence Feu rouge = Interdiction de passer, arrêt obligatoire		Ronds-points : Vous devez rester sur la droite de la chaussée pour aller en face ou à droite. Vous pouvez vous rapprocher du centre ou de la gauche de la chaussée si vous souhaitez aller à gauche ou faire un tour complet.	
Route à caractère prioritaire : vous êtes prioritaire à toutes les intersections rencontrées tant que vous restez sur cette route		Fin de caractère prioritaire	
Cédez le passage : Vous devez vous arrêter si un usager circule sur la route abordée. Dans le cas contraire, vous devez seulement ralentir et vous engager.		Stop : vous devez vous arrêter, même si aucun usager ne se trouve sur la route abordée. L'arrêt doit se faire au niveau de la ligne.	